

Site Natura 2000
« Rivière du Dragon »

Réunion publique d'information

Mercredi 20 Novembre 2013
Foyer polyvalent de loisirs
Courton-le-Haut

Animateurs :

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique

-

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne





Pourquoi conserver la biodiversité ?

Perte mondiale de biodiversité :

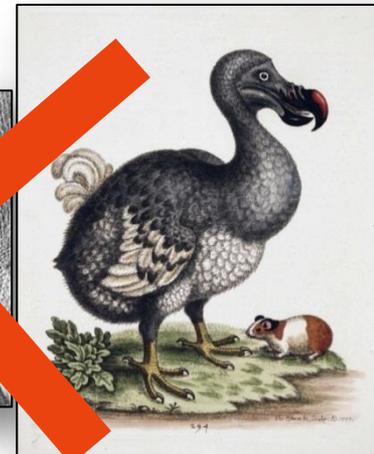
➤ Espèces végétales et animales

➔ **30% des espèces menacées d'extinction**



• **50 % des espèces vivantes** connues **pourraient disparaître d'ici un siècle.**

1 mammifère sur 5 ;
1 oiseau sur 8 ;
1 amphibien sur 3 ;
1 reptile sur 5 ,
7 plantes sur 10.





Pourquoi conserver la biodiversité ?

Perte mondiale de biodiversité :

➤ Ecosystèmes / Habitats naturels



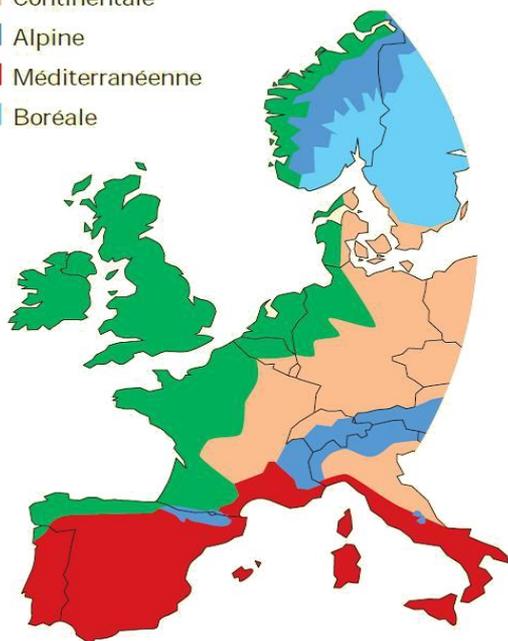
- **60% des écosystèmes de la planète** ont été **dégradés** au cours des 50 dernières années et les **2/3** des écosystèmes sont aujourd'hui **surexploités**
 - surpêche / déforestation / braconnage / commerce illégal,...
- **La destruction, la réduction et la fragmentation des habitats naturels :**
 - Urbanisation croissante (rupture des continuités écologiques, destruction de zones humides et de forêts);
- **Perte des activités agricoles traditionnelles**
 - Modification des pratiques agricoles (abandon du pastoralisme, mise en culture de prairies, drainage de zones humides).



La France, un patrimoine naturel exceptionnel

Zones bio-géographiques :

- Atlantique
- Continentale
- Alpine
- Méditerranéenne
- Boréale



Le territoire français est au carrefour des grandes zones naturelles européennes.

Au **8^e rang mondial (4^e rang européen)** des pays abritant le plus grand nombre d'**espèces mondialement menacées**.

1^{ère} place en Europe pour la Biodiversité des amphibiens (38 espèces), des oiseaux (357 espèces) et des mammifères (120 espèces).

4 des 5 principales zones biogéographiques européennes sont présentes en France.



©FDAAPPMA 77



©FDAAPPMA 77



©FDAAPPMA 77



Sources : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-constat-d-erosion,19291.html>

La politique Natura 2000

Une politique européenne :

- **Pour assurer la conservation** de la faune, de la flore et des habitats naturels;
- **Créer un réseau cohérent d'espaces remarquables.**

Régie par 2 Directives :

- « Oiseaux » (1979) et
- « Habitat - Faune - Flore » (1992)





La politique Natura 2000

Stratégie propre à chaque état de l'UE :

- **Obligation de résultats** mais pas de moyens ;
- **Conciliation** des activités socio-économiques et de la conservation des espèces et des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ;
- **La France privilégie la concertation et le volontariat**, avec la règle des 3C :

**Concertation, Conciliation,
Contractualisation**





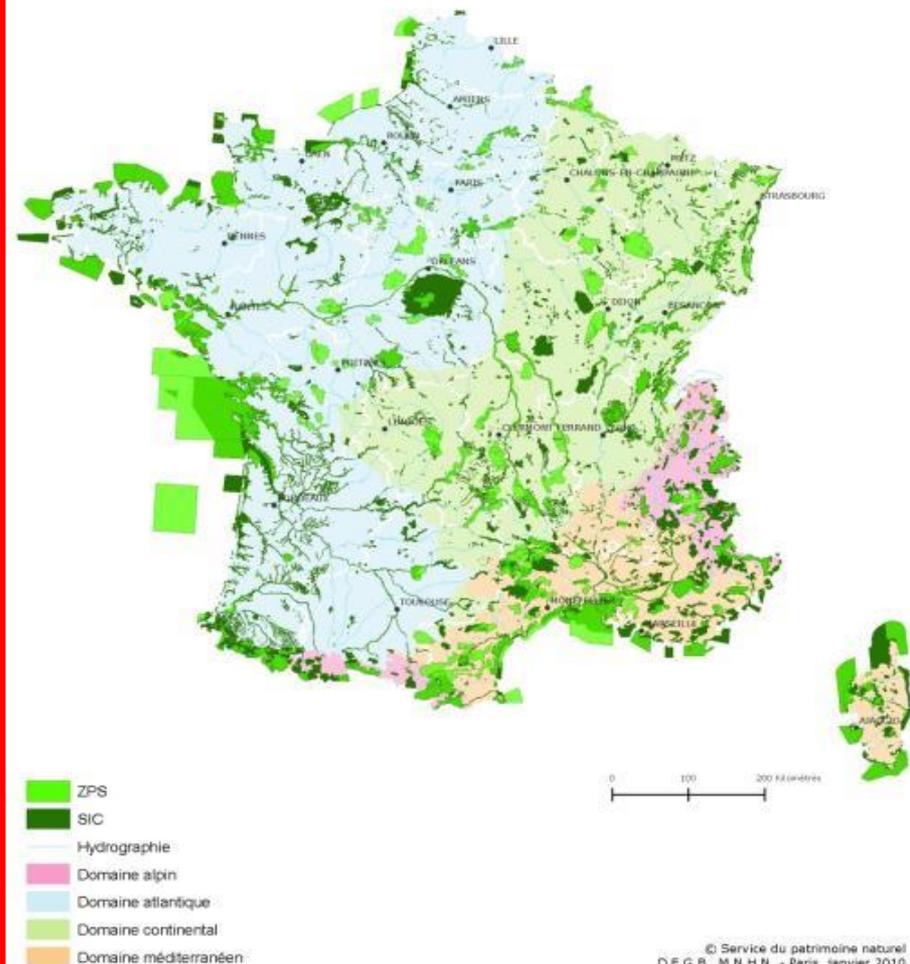
Natura 2000 en France

1 753 sites Natura 2000, dont :

- **384 sites** en faveur des Oiseaux
- **1369** en faveur d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales
- **6,9 millions ha** terrestres
- **12,5 %** du territoire français
- **8500 communes** concernées, soit 23% des communes de France

Réseau Natura 2000

état au 31 décembre 2010





Natura 2000 en Seine-et-Marne

18 sites Natura 2000 très variés :

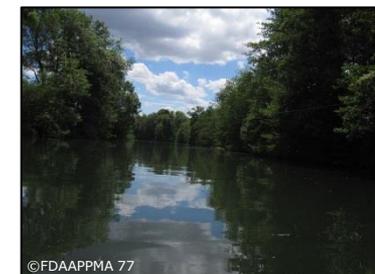
➤ **14** en faveur d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales

- 4 sites à dominante forestière
- 5 sites rivières
- 3 sites carrières
- 2 sites marais

➔ **4** en faveur des Oiseaux

➔ **66 000 hectares** en site Natura 2000 soit 11 % du territoire (2/3 de la superficie Natura 2000 en Ile-de-France)

- **159 communes concernées (31 %)**
- **Tous les documents de gestion approuvés**
- **Tous les sites en animation d'ici à la fin 2013**



La mise en œuvre de Natura 2000

1. Désignation du site Natura 2000

2. Rédaction d'un document propre au site Natura 2000, en fonction des enjeux de conservation → le Document d'Objectifs



Le Document d'Objectifs (DOCOB), est un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

3. Gestion des sites de façon contractuelle et concertée

➤ Mise en œuvre des actions préconisées dans le DOCOB (Contrats et Charte Natura 2000) sur la base du volontariat

= Mise en œuvre du Document d'Objectif / Animation du site Natura 2000



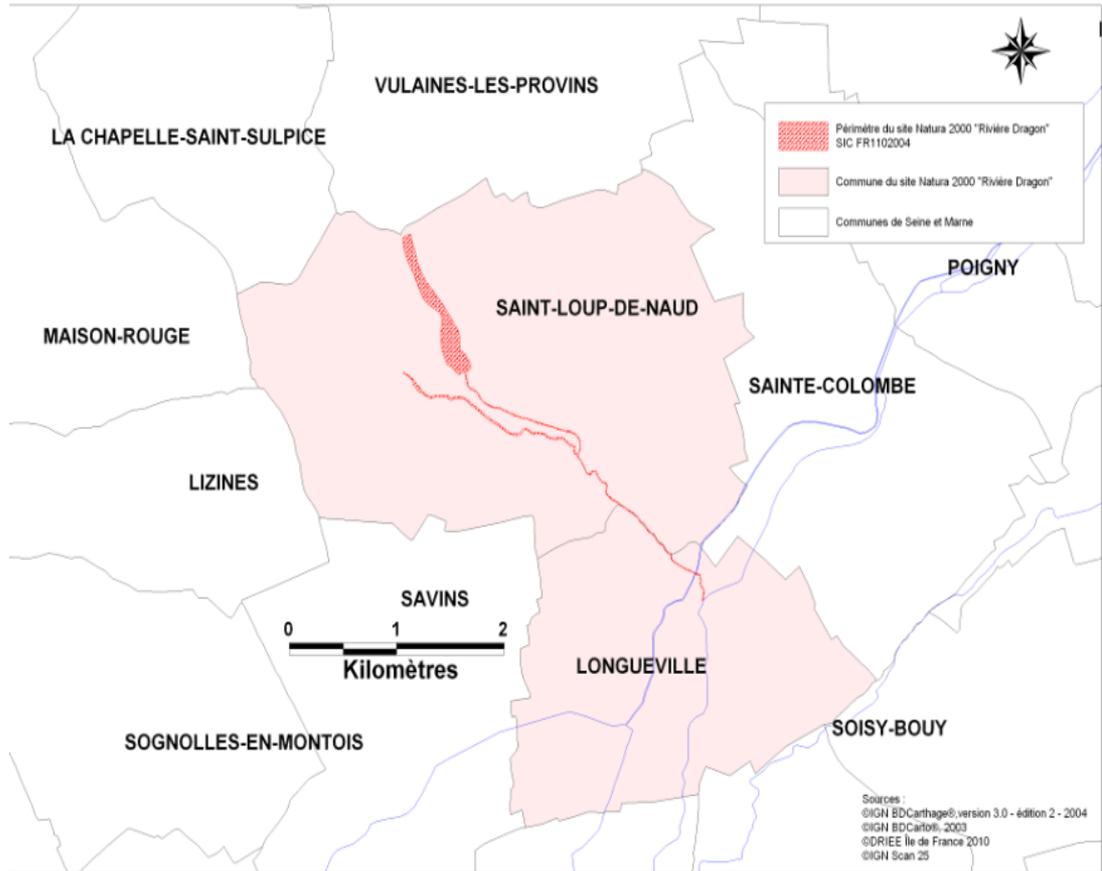
Animer un site Natura 2000 :

- **Communication / Information sur Natura 2000**
- **Suivis écologique et socio-économique du site**
- **Mise en œuvre de la contractualisation :**
Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Autres contrats
- **Organisation de la concertation**
- **Veille juridique**
- **Suivi administratif**



Site Natura 2000 « Rivière du Dragon »

Le site en quelques chiffres



Au sud – ouest de Provins
Linéaire : 7 km
Superficie : 20 ha
2 communes

= Zone Spéciale de Conservation (Directive « Habitats, faune, flore »)

Site désigné en mars 2006
Animation depuis juillet 2012



Site Natura 2000 « Rivière du Dragon »

Espèces et habitat naturel d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site



La Lamproie de Planer
(*Lampetra planeri*)



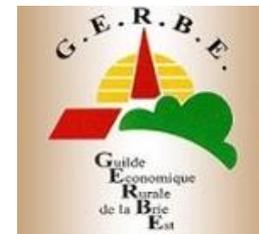
Mégaphorbiaies hydrophiles
d'ourlets planitiaires et des étages
montagnard à alpin



Le Chabot
(*Cottus gobio*)

Site Natura 2000 « Rivière du Dragon »

La Structure porteuse :



Communauté de communes « G.E.R.B.E. »

= Guilde Economique Rurale de la Brie Est

- Collectivité territoriale désignée par l'Etat pour assurer l'animation du site Natura 2000
- A mandaté le groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne pour animer le site « Rivière du Dragon »



Fusionnée depuis avec la Communauté de communes du Provinois





La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne :

- Intervention sur tout le territoire Seine-et-Marnais
- Accompagnement des exploitants agricoles :
 - = conseils techniques à la production
 - = sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Promotion des Mesures Agro-Environnementales notamment celles propres à Natura 2000 = MAEt (territorialisées)



↳ Assure le volet Agricole de l'animation du site Natura 2000 dont les Mesures Agro-Environnementales territorialisées.



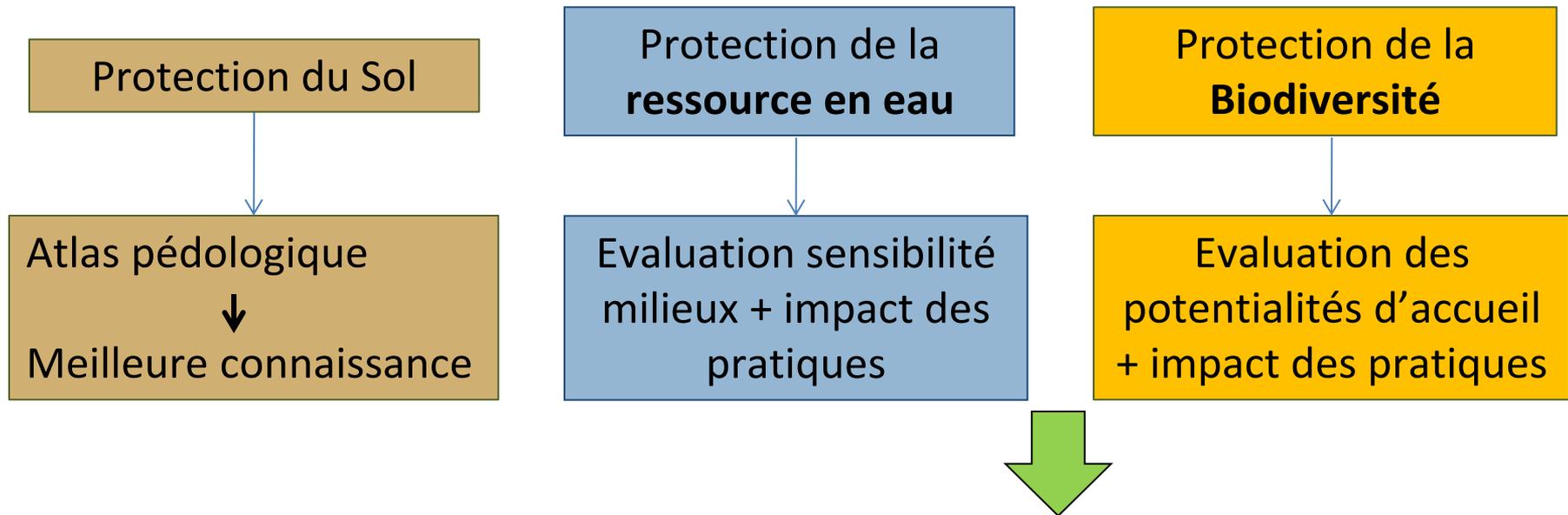
L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

Site Natura 2000 du Dragon
Réunion publique
du 20 novembre 2013
à Saint-Loup-de-Naud

Les actions de la CA77 en faveur de l'environnement



Accompagner les agriculteurs dans une prise en compte des ressources naturelles



- **Propositions de pistes d'action : modification de pratiques et réalisation d'aménagements** (ex. baisse des utilisations phytos, implantation de haies)
- **Accompagnements techniques et réglementaires** tout en assurant la viabilité économique du système d'exploitation

Les actions de la CA77 en faveur de la Biodiversité



- Animation sur 5 territoires à enjeux Biodiversité
- Réalisation de Diagnostic Biodiversité d'exploitation
- Accompagnement dans le montage et la réalisation de projets d'aménagements
- Suivi des ENI (Effet Non Intentionnel) – Plan Ecophyto
- Animation d'une charte pour la biodiversité en milieu agricole
- Partenariat sur le programme Agrifaune
- Animation auprès des apiculteurs
- Animation sites Natura 2000

L'animation Natura 2000



- La CA77 est co-animatrice de 2 sites Natura 2000 en Seine-et-Marne
 - Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin
 - Une trentaine d'agriculteurs concernés
 - La rivière du Dragon
 - Une dizaine d'agriculteurs concernés
- **Objectifs:** Accompagner les agriculteurs dans une démarche volontaire d'évolution de leurs pratiques et d'aménagements de leur exploitation.

Les principales phases de l'animation



1)Collecte des données locales

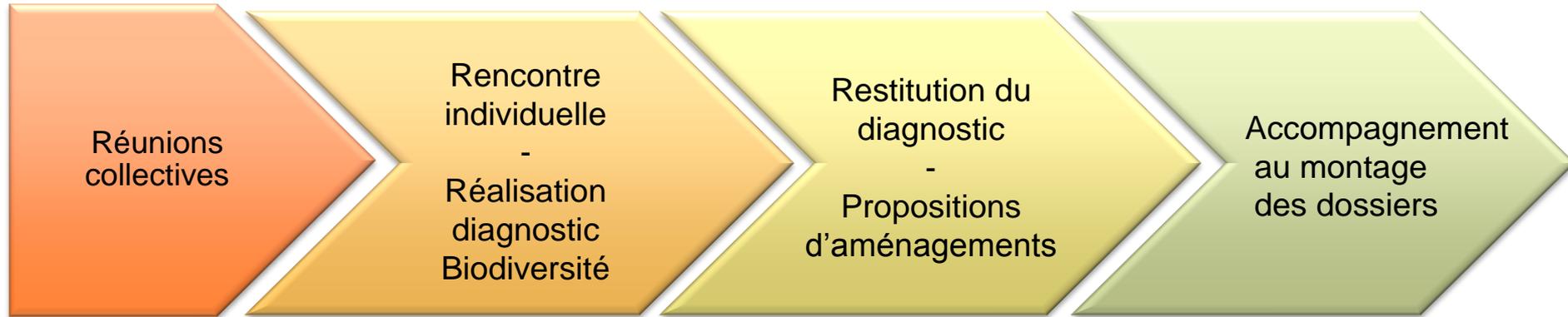
2)L'accompagnement technique

3)Le suivi des agriculteurs

4)L'accompagnement et la formation des agriculteurs

5)La communication

L'accompagnement technique



Conseil

Expertise agronomique
et environnementale

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMPAGNE-ARDENNES
SEINE-ET-MARNE

Diagnostic biodiversité d'exploitation

Exploitations à dominante grandes cultures
Seine-et-Marne

Nom de l'exploitation
Nom de l'agriculteur
Commune

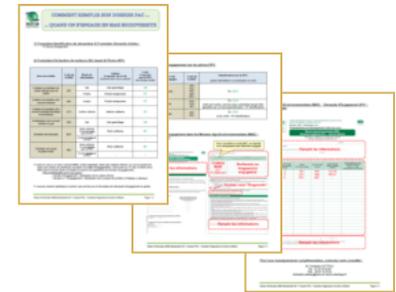
Diagnostic réalisé le :
Par : M. Christophe SOTTEAU

SEINE-MARNE 77 LE DÉPARTEMENT

ile de France

Union Européenne

France



Les Outils d'accompagnements financiers



- Les Mesures Agro-Environnementales
 - Accompagnements financiers pour la création de couverts et bandes enherbées, l'entretien d'éléments fixes du paysage, la réduction des produits phytosanitaires
 - Engagement sur 5 ans
 - Respect d'un cahier des charges

- Le Plan Végétal pour l'Environnement
 - Dispositif **d'Aide à l'investissement pour :**
 - La restauration de mares
 - L'implantation de haies ou alignement d'arbres

Accompagnement et formation



- Accompagnement individuel sur les aspects agronomique et technico-économique
- **Des formations spécialisées:**
 - Formation « Production Intégrée »
 - Formation « Entretien bord de cours d'eau »
 - Formation « Reconnaissance des auxiliaires de cultures »
 - A la carte selon besoins



La communication



- **Des supports de communication:**

- Bulletin d'information
- Cahiers des charges des mesures
- Plaquette de présentation
- Fiches techniques
- Articles de presse
- Site internet



Conclusion

- Un accompagnement de proximité et suivi dans le temps
- Une expertise agronomique et technique :
- Des équipes pluridisciplinaires à la CA77
- Un respect de la viabilité économique des exploitations
- Des partenariats importants : FDP, FDC, CG77



**Faire évoluer les pratiques favorables
à la biodiversité**

Merci de votre attention

Site Natura 2000 « Rivière du Dragon »

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique (FDAAPPMA 77)

→ Association de protection de la nature

- Principales missions :

- Fédère les associations locales, organise et encadre la pêche de loisir ;
- Forme, informe, sensibilise sur la protection des milieux aquatiques, de la faune piscicole, du développement durable et de la biodiversité ;
- Gère la faune piscicole ;
- Participe à la police de la nature (Gardes de Pêche) ;

- Participation à la mise en œuvre de Natura 2000 en Seine-et-Marne :
 - = opérateur de plusieurs sites Natura 2000
 - = animateur de 3 sites Natura 2000 : « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », « Rivière du Dragon » et « Rivières du Loing et du Lunain ».





Communication et Information sur Natura 2000 :

- **Edition de bulletins d'information** à destination des propriétaires ;
- **Accompagnement des élus et des riverains**
 - Dans la réalisation de leurs projets en site Natura 2000.
 - Conseils de gestion favorables aux espèces remarquables et à la biodiversité ordinaire du site.
- **Alimentation d'un site Internet qui contient :**
 - Les actualités ;
 - Les informations essentielles sur les habitats naturels et les espèces du site Natura 2000 ;
 - Les documents officiels (Documents d'Objectifs, Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Comptes-rendus de Comité de pilotage, etc.).
 - <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/riviere-du-dragon>





Sensibilisation à la protection des milieux :

En réalisant des animations auprès des scolaires sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».





Les suivis écologiques

Les pêches électriques

⇒ Suivi de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire et du peuplement piscicole de la rivière



Suivi de 6 stations sur le site

Stations déterminées lors de l'élaboration du DOCOB,

- Représentatives du milieu en termes d'habitats naturels aquatiques.

L'Inventaire floristique

Suivi de 11 stations sur le site

Stations déterminées lors de l'élaboration du DOCOB,

- Suivi de l'évolution de l'habitat naturel « Mégaphorbiaie ».







La contractualisation volontaire :

- La Charte Natura 2000 propre à chaque site

Liste des bonnes pratiques pour une gestion des espaces compatible avec la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire du site en question.



- Les Contrats Natura 2000

Ensemble de dispositions financières pour effectuer des travaux nécessaires à l'amélioration de l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat naturel sur des parcelles privées ou de collectivités territoriales.



La Charte Natura 2000 :

- **Engagement d'une durée de 5 ans** (mais pouvant être rompu),
- **Engagement entre l'Etat et le propriétaire.**
- **Exonère d'une partie de la Taxe Foncière sur les parcelles Non Bâties (TFNB)**
- **Exemples de « bonnes pratiques » qu'elle préconise :**
 - **Respecter la réglementation** (Code de l'Environnement, Loi sur l'Eau, Code rural,...).
 - **Accorder l'accès des terrains à la structure animatrice** et les personnes qu'elle mandate.
 - **Ne pas déposer d'ordures** (ménagères, décharge de déblais et de démolition,...).
 - **Ne pas utiliser de véhicules à moteurs** en dehors de voies prévues.
 - **Arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires** (herbicides, fongicides, molluscicides, rodenticides, insecticides) **et des fertilisants** (organiques ou minéraux, amendements calcaïques).
- Téléchargeable :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/all/files/seine-et-marne/files/dragon/files/documents/CharteN2000.pdf>





Les Contrats Natura 2000 :

- **Financés à 100% par l'Etat et l'Union Européenne**
- Exemples :
 - **Entretien de la végétation :**
 - Gestion des embâcles
 - Gestion des boisements et de la végétation en berge
 - Travaux de fauche pour l'entretien des milieux ouverts
 - **Travaux de restauration des continuités écologiques**
 - Effacement ou aménagement des ouvrages
 - **Chantier de gestion de peupleraies**
 - Par gestion extensive ou de reconversion en boisements naturels
 - **Restauration de la rivière :**
 - Restauration des habitats naturels aquatiques
 - Travaux de protection de berge (méthode douce en génie végétal)
 - Restauration de frayères
 - Travaux d'élimination d'espèces indésirables



La Charte et les Contrats Natura 2000 :

Quels sont leurs avantages ?

- **Exonération partielle de la Taxe Foncière sur les parcelles Non Bâties (TFNB)**
- **Participation à la préservation** de la qualité du site Natura 2000 et **conservation** des espèces et de l'habitat naturel,
- **Mise en valeur** du patrimoine biologique de votre territoire.



La contractualisation volontaire :

- Charte et Contrats Natura 2000 sont disponibles pour :
 - Les propriétaires privés (et indirectement les locataires)
 - Les collectivités territoriales
 - Les exploitants agricoles
 - Les gestionnaires (sous réserve d'accord du propriétaire)



Veille juridique :

➤ **Informers les élus et les riverains** sur les **dispositions législatives et réglementaires** existantes en site Natura 2000

→ **L'Évaluation des incidences en site Natura 2000**

Évaluer les impacts des projets **uniquement** sur les **habitats naturels** et les **espèces des « Directives Natura 2000 »**,

Mettre en adéquation les projets vis-à-vis des **enjeux liés à Natura 2000** (interroger en amont des conséquences sur le site Natura 2000)

→ L'objectif de l'évaluation des incidences en site Natura 2000 n'est pas d'empêcher tous les projets



Formation des élus locaux pour transmettre les informations relatives à cette législation particulière





Le rôle de l'animateur de site Natura 2000

- Quelqu'un à votre écoute → Posez-lui toutes vos questions.
- Une personne ressource → Demandez-lui des conseils, des contacts, de la documentation,...
- Un gestionnaire d'espace naturel → Il connaît les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et les mécanismes généraux des écosystèmes à conserver et à valoriser
- Un accompagnateur dans vos projets en site Natura 2000 → Il sera là pour vous aider à réaliser vos projets en site Natura 2000 dans le respect des espèces et des habitats naturels ayant justifiés sa désignation.



L'animation d'un site Natura 2000, c'est donc :

- **Conserver / valoriser** les espèces et les habitats naturels,
- **En concertation** avec les riverains, les élus et les acteurs locaux,
- **Pour concilier** les activités socio-économiques avec la préservation du patrimoine biologique
- Grâce à des **contractualisations volontaires** entre les propriétaires et l'Etat (Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales territorialisées).



**Merci de votre
attention**



Vos animateurs Natura 2000 du site « Rivière du Dragon »

• Clémentine GAND

Référente Contrat Natura 2000, Charte et
Évaluation des incidences

Chargée d'études Natura 2000

FDAAPPMA 77

01.64.39.03.08.

natura2000.riviere77@orange.fr

www.federationpeche.fr/77/

• Christophe SOTTEAU

Référent Volet Agriculture et MAEt

Chargé d'études Biodiversité

Chambre d'Agriculture 77

01.64.79.30.48.

christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr/

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/riviere-du-dragon>

<http://seine-et-marne.n2000.fr/>